

Jeudi 19 mai 2022

Label « Eco-propre » : une 3^e étoile pour Rouen

Rouen fait partie des 6 villes de France avec Cannes, Angers, Dreux, La Baule et Sanary-sur-Mer, qui viennent de décrocher la 3^e étoile du label « Eco-Propre » en 2022. La remise des prix a eu lieu le 13 mai à Bruxelles.



Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie et Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire en charge notamment de la propreté : « Les efforts du service propreté se voient dans la ville et sont maintenant reconnus sur le plan national. Rendre la ville plus agréable à vivre en respectant l'environnement est une priorité municipale. Je tiens à féliciter les agents de la ville pour cette distinction. Il nous faut garder le cap pour décrocher la quatrième étoile, qui consiste à associer les habitants aux actions de propreté urbaine ».

Contexte :

Dans une volonté d'insérer la collectivité dans une démarche active de diagnostic et de mise en œuvre d'indicateurs objectifs de propreté, la Ville de Rouen a voté l'adhésion à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) lors du Conseil Municipal du 10 décembre 2018. En 2020, la Ville de Rouen obtenait la 2^{ème} étoile en mettant en place un large plan d'actions. C'est dans une volonté de continuer son engagement que la Ville a déposé sa candidature pour la 3^{ème} étoile.

Le 13 mai dernier, la 3^{ème} étoile a donc été décernée par l'AVPU et vient récompenser l'état de propreté effectif des espaces publics de la Ville grâce à une grille d'analyse objective. C'est en effet la conscience environnementale et tous les dispositifs respectueux du développement durable mis en place ces derniers mois par les services de la collectivité qui sont récompensés.

Parmi les éléments de son programme d'actions qui ont permis d'être lauréate :

. Gestion concertée propreté/déchets Ville/Métropole – plan urgence propreté :

- Identification et résolution des sites les plus problématiques en terme de dépôts sauvages au pied des colonnes, adaptation des tournées de collecte, sensibilisation spécifique, renforcement de la verbalisation ;
- Adaptation des mobiliers de précollecte pour en faciliter l'usage : colonnes aériennes ou enterrées, colonnes spécifiques pour collecter les cartons des commerçants, corbeilles compactrices dans les rues piétonnes pour limiter le débordement ;
- Déploiement de l'application « Montri » ;
- Dispositif « Mon propre quartier » : labellisation d'un quartier entier qui s'engage à lutter, notamment, contre toute forme de dépôts sauvages.

. Mise en place du tri des déchets sur le domaine public :

- Mise en place sur le domaine public des usagers des corbeilles de tri en complément des corbeilles existantes ;
- Dans les parcs et jardins, mise en place de points de collecte multi-flux aux entrées/sorties du site.

. Réduction des émissions de CO2 :

- Mise en place d'une collecte carton à vélo à destination des restaurateurs, bars et petits commerçants ;
- Poursuite de l'électrification de la flotte de véhicule : remplacement des camions de collecte de corbeilles par des véhicules électriques ;
- Collecte hippomobile sur les Hauts de Rouen.

. Réduction de l'utilisation d'eau potable

- Etude de faisabilité en cours pour valoriser l'usage d'eau non potable (en particulier la récupération des eaux de piscine) pour laver les voiries et arroser les espaces verts.

. Désherbage raisonné de l'espace public

- Arrêt des coupes en pieds d'arbre, limiter la hauteur des végétaux dans les caniveaux à celle de la bordure, arrêt des interventions systématiques dans les espaces interstitiels ;
- Formation des agents à la reconnaissance des 11 espèces « indésirables », adaptation du matériel d'intervention...

. Lutte contre les mégots

- Projet « mégot » : déploiement d'un réseau de cendriers de classique et un, de vote que la Ville anime pour différentes actions (street-art, communication, sensibilisation...);
- Projet avec Alcome..